

PROCES-VERBAL
du Conseil d'Administration du jeudi 14 novembre 2019

Ordre du jour :

- I) Conseil d'administration
 - a. Installation du nouveau conseil d'administration

- II) Affaires financières
 - a. Tarif des repas pour l'école de Vimarcé
 - b. Stage Jazz Classe Orchestre
 - c. Décision Budgétaire Modificative
 - d. Convention pour la location d'un logement de fonction à la nuitée
 - e. Sortie au Mémorial de Caen
 - f. Examen du projet de budget 2020

- III) Affaires pédagogiques
 - a. Répartition des Indemnités de Missions Particulières (IMP)

- IV) Autres questions

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil d'Administration
du jeudi 14 novembre 2019
N° de la séance : 2

Le quorum étant atteint, Madame La Principale ouvre la séance à 18h06.

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Riquéna, personnel ATOSS.

OBJET : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Les membres du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 19 septembre 2019.

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil d'Administration
du jeudi 14 novembre 2019
N° de la séance : 2

OBJET : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la Principale présente l'ordre du jour, en y ajoutant le point suivant :

- II) Affaires financières

e. Sortie au Mémorial de Caen

L'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité.

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil d'Administration
du jeudi 14 novembre 2019
N° de la séance : 2

I.a : INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Madame la Principale énonce les résultats des élections des différentes catégories représentées au conseil :

- <u>Parents</u> :	52,65 %	4 sièges pourvus
- <u>Personnels d'enseignement et d'éducation</u> :	100 %	6 sièges pourvus
- <u>Personnels administratif, ouvrier et de service</u> :	100 %	2 sièges pourvus

Madame la Principale présente le règlement intérieur du conseil d'administration joint en annexe 1.

Le conseil d'administration adopte, à l'unanimité, le règlement intérieur du conseil d'administration.

Les membres élus se sont réunis par collège électoral, afin de se répartir dans les différentes commissions. Madame la Principale Adjointe présente la répartition, jointe en annexe 2.

Madame la Principale déclare le conseil installé pour l'année scolaire 2019-2020.

Arrivée de Madame Douin à 18h12.

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil d'Administration
du jeudi 14 novembre 2019
N° de la séance : 2

II.a : TARIF DES REPAS POUR L'ECOLE DE VIMARCE

Depuis le 02 septembre 2019, le collège Jean-Louis Bernard fournit les repas pour les écoles de Vimarcé et Saint Pierre sur Orthe, en supplément de ceux déjà fournis pour les écoles de Trans, Saint Martin de Connée et Izé.

Le prix du repas demandé aux élèves des écoles est fixé par le Conseil Départemental. Pour les écoles de Vimarcé et Saint Pierre sur Orthe, il est de 2,50 € par élève.

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil d'Administration
du jeudi 14 novembre 2019
N° de la séance : 2

II.b : STAGE JAZZ CLASSE ORCHESTRE

Les élèves de la Classe Orchestre du collège participeront à un stage de découverte du jazz et de l'improvisation les 23 et 24 janvier 2020 à Parné sur Roc, en compagnie de Johann Lefèvre, trompettiste, et des professeurs du Conservatoire des Coëvrons.

Madame la Principale soumet au vote l'intérêt pédagogique de ce stage.

Les membres du conseil d'administration approuvent, à l'unanimité, l'intérêt pédagogique du stage de découverte du jazz.

Monsieur le Gestionnaire soumet au vote le montant de 45 € par élève demandé aux familles pour ce stage.

Les membres du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, le montant demandé aux familles pour le stage de découverte du jazz.

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil d'Administration
du jeudi 14 novembre 2019
N° de la séance : 2

II.c : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

Afin d'effectuer un réajustement des comptes pour la fin de l'année 2019, Monsieur le Gestionnaire demande le prélèvement sur fonds de roulement de 7 000 €, qu'il répartira comme suit :

- Service ALO (Administration et Logistique) :
 - Entretien, nettoyage - contrats entretien divers : 2 000 €
- Service SRH (Restauration et Hébergement) :
 - Fonctionnement - achats de denrées : 5 000 €

Après ce prélèvement, le fonds de roulement descend à 33 jours.

Les membres du conseil d'administration autorisent, à l'unanimité, le prélèvement sur fonds de roulement de 7 000 €.

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil d'Administration
du jeudi 14 novembre 2019
N° de la séance : 2

II.d : CONVENTION POUR LA LOCATION D'UN LOGEMENT DE FONCTION A LA NUITEE

Monsieur le Gestionnaire informe les membres du conseil d'administration que le logement de fonction « accueil » du collègue étant vacant, la Mairie de Bais a demandé s'il était possible pour un médecin stagiaire de le louer à la nuitée, de novembre à avril.

Le tarif fixé par le Conseil Départemental est de 10,50 € par nuit. Une convention a été signée pour la location du logement de fonction.

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil d'Administration
du jeudi 14 novembre 2019
N° de la séance : 2

II.e : SORTIE AU MEMORIAL DE CAEN

Monsieur Jégo, professeur d'Histoire-Géographie, présente la sortie prévue au Mémorial de Caen, suivie d'une visite guidée des plages du Débarquement, pour les élèves de 3^{ème}.

L'intérêt pédagogique de cette sortie est soumis au vote.

Les membres du conseil d'administration approuvent, à l'unanimité, l'intérêt pédagogique de la sortie au Mémorial de Caen et de la visite des plages du Débarquement.

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil d'Administration
du jeudi 14 novembre 2019
N° de la séance : 2

II.f : EXAMEN DU PROJET DE BUDGET 2020

Monsieur le Gestionnaire explique aux membres du conseil d'administration que le projet de budget est un outil de gestion qui, dans le cadre de sa préparation et de son exécution, répond aux principes fondant le droit budgétaire français :

- L'annualité :
Le budget est voté pour une année civile (du 1er janvier au 31 décembre), donc, en tant qu'acte de prévision, il doit comprendre l'ensemble des dépenses et recettes prévisibles, en fonction des informations disponibles au moment de sa préparation, et des prévisions qui peuvent raisonnablement en découler (principe de sincérité budgétaire).
- L'unité :
Le budget doit comprendre l'ensemble des dépenses et recettes liées à l'activité de l'établissement, et notamment l'activité pédagogique et éducative.
- L'universalité :
L'ensemble des recettes concourt au règlement de l'ensemble des dépenses.
- L'équilibre :

Le budget doit être voté et exécuté en équilibre réel. Cette notion ne correspond pas forcément à l'équilibre arithmétique des dépenses et recettes : le budget peut être équilibré avec un prélèvement sur les fonds de roulement.

Arrivée de Madame Morice à 18h26.

Monsieur le Gestionnaire présente ensuite le projet de budget pour l'exercice 2020 (annexe 3), sous 3 services généraux et 2 services spéciaux, ainsi que l'état des emplois.

Arrivée de Monsieur Dugast à 18h30.

Monsieur le Gestionnaire précise que le collège a une baisse de dotation du Conseil Départemental de 5 % par rapport à l'année 2019, car cette dotation est fixée en fonction des fonds de roulement de 2018.

Madame la Principale soumet au vote ce projet de budget 2020.

Les membres du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, le projet de budget 2020.

Départ de Monsieur Dugast à 18h56.

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil d'Administration
du jeudi 14 novembre 2019
N° de la séance : 2

III.a : REPARTITION DES INDEMNITES DE MISSIONS PARTICULIERES (IMP)

Les indemnités de missions particulières sont versées aux enseignants pour des missions hors face-à-face avec les élèves.

Les 3 IMP allouées au collège sont réparties comme suit :

- 0,5 IMP RUPN (Réfèrent pour les Usages Pédagogiques Numériques), affectée à Monsieur Phocion
- 0,5 IMP RUPN, affectée à Madame Beaucousin
- 0,5 IMP pour le suivi du décrochage scolaire, affectée à Monsieur Jégo
- 0,5 IMP pour le suivi du décrochage scolaire, affectée à Madame Rousseau
- 0,5 IMP pour la gestion de Pronote, affectée à Monsieur Phocion
- 0,25 IMP pour la gestion de Devoirs Faits, affectée à Madame Fougeray
- 0,25 IMP pour la référente Egalité Filles - Garçons, affectée à Madame Minnella

De plus, 0,25 IMP supplémentaire nous est allouée pour le référent école-entreprise, Monsieur Jégo.

Madame la Principale soumet au vote la répartition des indemnités de missions particulières.

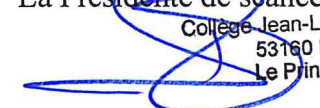
Les membres du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, la répartition des indemnités de missions particulières.

La séance est levée à 19h03.

Le secrétaire de séance



La Présidente de séance



Collège Jean-Louis Bernier
53160 BAIS
Le Principal,



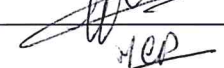

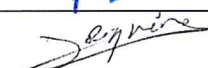
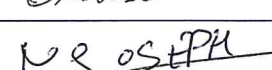
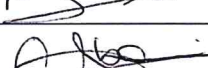

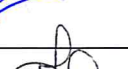
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du jeudi 14 novembre 2019

N° de la séance : 2

Présidente de séance : Madame ROBQUIN

Secrétaire de séance :

	NOM des membres	Titre et qualité	Emargement
Membres de droit	Madame ROBQUIN	Principale	
	Madame BOUHOURS	Principale Adjointe	
	Monsieur GIRARD	Gestionnaire	
	Madame GERMAIN	Personnalité Qualifiée	
	Madame MAREAU	Personnalité Qualifiée	
Représentants des Personnels d'enseignement et d'éducation	Monsieur JEGO	Personnel d'enseignement et d'éducation	
	Monsieur PHOCION	Personnel d'enseignement et d'éducation	
	Madame BEAUCOUSIN	Personnel d'enseignement et d'éducation	
	Monsieur LEGRAS	Personnel d'enseignement et d'éducation	
	Madame PERIGOIS	Personnel d'enseignement et d'éducation	
	Madame ROUSSEAU	Personnel d'enseignement et d'éducation	
Représentants des Personnels A.T.O.S.S.	Monsieur RIQUENA	Personnel A.T.O.S.S.	
	Monsieur COTTEREAU	Personnel A.T.O.S.S.	Excusé
Représentants des Parents d'élèves	Madame JOSEPH	Parent d'élèves	
	Madame BONNIN	Parent d'élèves	
	Madame DOUIN	Parent d'élèves	
	Madame MINALDI	Parent d'élèves	Excusée
Représentants des Elèves	Madame ROCHE	Elève	
	Madame DALIBARD, remplacée par Monsieur AYAZPOOR	Elève	
Représentants des collectivités territoriales	Madame MORICE	Conseillère Départementale	
	Monsieur BALANDRAUD	Conseiller Départemental	Excusé
	Madame GAUTUN	Conseillère Municipale	
Invités	Monsieur FERRE	Représentant de la Communauté de communes	
	Monsieur DUGAST	Agent comptable	